



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/WP.8/2002/11
3 janvier 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail pour le développement
de l'industrie et de l'entreprise
Troisième session 14 et 15 février 2002

**ÉQUIPE DE SPÉCIALISTES DE L'ENTREPRENARIAT ET
DE L'ATTÉNUATION DE LA PAUVRETÉ**

Note du secrétariat

Introduction

1. À sa deuxième session tenue les 21 et 22 mars 2001, le Groupe de travail pour le développement de l'industrie et de l'entreprise a institué une nouvelle Équipe intégrée de spécialistes de l'entrepreneuriat et de l'atténuation de la pauvreté (TRADE/WP.8/2001/5). Conformément à son mandat initial, la nouvelle Équipe de spécialistes est chargée principalement des tâches suivantes:

- **Sensibiliser à l'importance que revêt la prise en considération de toutes les dimensions en matière de promotion de l'entrepreneuriat aux fins de la lutte contre la pauvreté;**
- **Évaluer l'effet des lois, règlements et politiques visant à promouvoir l'entrepreneuriat, en particulier leurs retombées pour les groupes défavorisés et vulnérables;**

- **Recenser les moyens d'intervention ayant fait leurs preuves dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales par le biais de l'entrepreneuriat et formuler des recommandations en ce qui concerne la politique à suivre;**
- **Procéder à des échanges de renseignements sur les meilleures pratiques en matière de lutte contre la pauvreté par la promotion de l'entrepreneuriat et du travail indépendant. Ces échanges pourraient s'effectuer selon différentes modalités, telles que: programmes de formation du personnel appelé à familiariser certains groupes de personnes défavorisées avec la gestion des affaires; constitution de coentreprises et recherche de débouchés pour leurs produits et services; création de parcs technologiques;**
- **Procéder à des échanges de données d'expérience et d'idées sur le recours à l'entrepreneuriat comme instrument de lutte contre la pauvreté en milieu rural;**
- **Répertorier les technologies, modes d'organisation et types de services d'appui susceptibles d'abaisser les coûts de lancement et d'exploitation de PME pour les groupes défavorisés et vulnérables;**
- **Rendre la technologie plus accessible aux entreprises familiales et aux petites et moyennes entreprises créées par des groupes de personnes défavorisées;**
- **Proposer des programmes spécifiques tendant à encourager l'entrepreneuriat au sein de certains groupes défavorisés ou vulnérables, en particulier dans les pays et régions confrontés à un risque élevé de conflit ou en proie aux difficultés de la restructuration économique;**
- **Identifier les domaines se prêtant à un partenariat entre secteurs public et privé susceptible de bénéficier aux pauvres, en particulier étudier la possibilité de créer des fonds de solidarité et autres dispositifs de microcrédit pour certains groupes de personnes défavorisées, avec l'appui des secteurs privé et public; et**
- **Aider les gouvernements qui en feront la demande à concevoir des programmes de promotion de l'entrepreneuriat porteurs d'activités génératrices de revenus (OPA/AC.20/1).**

2. Depuis mars 2001, le secrétariat a contacté les membres du WP.8 et d'organisations gouvernementales et non gouvernementales compétentes des États membres de la CEE-ONU en vue de constituer la nouvelle Équipe de spécialistes de l'entrepreneuriat et de l'atténuation de la pauvreté qui tiendra sa première réunion le 11 février 2002, puis en rendra compte au WP.8.

Activités du Groupe de coordination des activités opérationnelles de la CEE dans le cadre du mandat relatif au rôle de l'entrepreneuriat dans l'atténuation de la pauvreté

3. Le Groupe de coordination des activités opérationnelles de la CEE a lancé un projet sur l'entrepreneuriat des jeunes en mai 2001 (voir l'annexe I). Huit États membres de la CEE (Fédération de Russie, République du Bélarus, Kirghizistan, Kazakhstan, Yougoslavie, Lituanie, Azerbaïdjan et Géorgie) ont fait savoir qu'ils souhaitent s'associer à un projet de cette nature et ont désigné des agents de liaison nationaux chargés d'en promouvoir la mise en œuvre.

4. Pour faciliter l'exécution du projet relatif à l'entrepreneuriat des jeunes, le Groupe de coordination a contacté les organismes des Nations Unies concernés en vue de former un partenariat et de mettre en commun les compétences et ressources disponibles. Des efforts ont également été entrepris en vue de mobiliser des ressources au titre du Fonds du Millénaire pour la jeunesse qui apportera un soutien aux programmes/projets nationaux.

5. Pour sensibiliser davantage l'opinion publique européenne à l'appauvrissement et à la marginalisation sociale des jeunes adultes dans certains pays en transition et encourager les initiatives internationales et nationales, le Groupe de coordination des activités opérationnelles a proposé de tenir le premier Forum sur les jeunes: sécurité, possibilités et prospérité, en coopération avec des organismes des Nations Unies et des organisations régionales. L'ordre du jour provisoire du Forum qui se tiendra du 3 au 5 avril 2002 à Genève est joint en annexe à la présente note (annexe II).

L'ordre du jour provisoire de la première réunion de l'Équipe de spécialistes de l'entrepreneuriat et de l'atténuation de la pauvreté

6. La première réunion de l'Équipe de spécialistes de l'entrepreneuriat et de l'atténuation de la pauvreté sera axée sur l'entrepreneuriat des jeunes en tant que moyen d'inverser le processus de marginalisation sociale des jeunes adultes dans les pays en transition. Les agents de liaison nationaux pour l'entrepreneuriat des jeunes de huit pays membres de la CEE et des représentants d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, d'organismes des Nations Unies et d'organisations régionales participeront et contribueront aux travaux de l'Équipe de spécialistes.

7. On trouvera ci-après l'ordre du jour provisoire de la réunion:

1. *Choix du (de la) Président(e) de l'Équipe de spécialistes et des vice-président(e)s*

2. *Exposés des agents de liaison nationaux pour l'entrepreneuriat des jeunes (la liste définitive des orateurs doit encore être mise au point)*

- *République du Bélarus*
- *Fédération de Russie (Voronezh oblast)*
- *République kirghize*
- *Géorgie*
- *Azerbaïdjan*
- *République de Yougoslavie*
- *Lituanie*
- *Kazakhstan*

3. *Données d'expérience des pays en ce qui concerne les mesures prises pour faire face au problème de la marginalisation sociale de la jeunesse*

- *Italie*
- *Canada*
- *Hongrie*
- *Slovénie*

4. *Exposé d'un représentant de la Prince of Wales Foundation (Fondation du Prince de Galles)*

5. *Débat*

6. *Plan de travail de l'Équipe de spécialistes pour la période 2002-2004*

Activités de l'Équipe de spécialistes de l'entrepreneuriat et de l'atténuation de la pauvreté en 2002-2003

8. Il est proposé que l'Équipe de spécialistes concentre ses activités sur le chômage et la pauvreté des jeunes afin de mettre en lumière les facteurs propres à la jeunesse qui ont entravé l'entrée des jeunes adultes dans la vie active et leur accès au secteur privé naissant dans certains pays en transition. Elle examinera également les programmes et projets en faveur de la jeunesse, notamment les programmes visant à promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes, qui se sont avérés efficaces dans des États membres de la CEE, pour lutter contre le chômage et la pauvreté des jeunes. Sur cette base, l'Équipe de spécialistes devrait pouvoir répertorier les politiques et modèles d'entrepreneuriat des jeunes les plus performants ainsi qu'élaborer des directives et divers instruments qui pourraient être mis en œuvre par les organisations gouvernementales et non gouvernementales des États membres de la CEE confrontés à un vaste phénomène de marginalisation socioéconomique des jeunes adultes.

9. Le projet de plan de travail de l'Équipe de spécialistes de l'entrepreneuriat et de l'atténuation de la pauvreté se présente comme suit:

Activité	Calendrier	Résultat
1. Évaluation de la situation des jeunes dans les pays du sud du Caucase	Mars-mai 2002	Rapport
2. Évaluation de la situation des jeunes dans les pays d'Asie centrale	Juin-août 2002	Rapport
3. Évaluation de la situation des jeunes dans les pays des Balkans	Septembre-novembre 2002	Rapport
4. Évaluation de la situation des jeunes dans certains pays de la CEI et d'Europe centrale	Décembre 2002-mars 2003	Rapport
5. Élaboration d'une publication sur les facteurs entravant l'entrée des jeunes dans la vie active et l'entrepreneuriat des jeunes	Avril-mai 2003	Publication
6. Le modèle canadien de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes (évaluation de l'expérience nationale)	Avril 2003	Rapport

Activité	Calendrier	Résultat
7. Le modèle de promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes aux États-Unis (évaluation de l'expérience nationale)	Mai-juin 2003	Rapport
8. Les politiques et pratiques concernant la jeunesse dans l'Union européenne	Juillet-août 2003	Rapport
9. Le modèle italien de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes (évaluation de l'expérience nationale)	Septembre-octobre 2003	Rapport
10. Le modèle de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes au Royaume-Uni (évaluation de l'expérience nationale)	Novembre 2003	Rapport
11. Recueil des meilleures politiques et pratiques visant à promouvoir l'intégration des jeunes adultes aux principales activités économiques	Décembre 2003	Publication
12. Directives concernant la politique à suivre et panoplie d'instruments visant à promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes	Décembre 2003	Publication

10. Pour la mise à exécution de son plan de travail, l'Équipe de spécialistes sollicitera la contribution d'experts et d'organismes gouvernementaux nationaux prenant une part active à la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes. Des efforts seront faits pour mobiliser des ressources extrabudgétaires/contributions volontaires en vue de financer des missions de conseil dans les pays concernés.

Annexe I**Agence pour l'entrepreneuriat des jeunes****Proposition de projet****Agence pour l'entrepreneuriat des jeunes****(projet pilote)****Résumé****En bref**

i) DURÉE	24 mois
ii) LIEU D'EXÉCUTION	Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie
iii) PRINCIPALES ACTIVITÉS	Création d'une agence pour l'entrepreneuriat des jeunes en vue de promouvoir le travail indépendant dans chacun des pays concernés
iv) AGENT D'EXÉCUTION	CEE-ONU
v) ORGANISMES COOPÉRANTS	Autorités locales, organismes nationaux et internationaux s'occupant de la création d'entreprises et de la promotion de l'entrepreneuriat
vi) COÛT DU PROJET	2,46 millions d'euros

1. Contexte

Une partie importante de la jeunesse des pays du sud du Caucase a été entraînée dans la délinquance, notamment le trafic de drogue et la vente de stupéfiants; la production, la reproduction et la distribution illicites de produits de sociétés étrangères appartenant au secteur des technologies de l'information et des télécommunications ou au secteur des loisirs, ainsi que le décryptage de codes (*code-cracking*) dans le cyberspace. De nombreux jeunes sont tombés sous la griffe de trafiquants d'êtres humains.

Dans la majorité des cas, les problèmes susmentionnés trouvent leur origine dans la désintégration des familles accentuée par la pauvreté, l'absence de possibilités de gagner décemment sa vie sur place ou l'incapacité financière des parents de pourvoir aux besoins de leurs enfants ou de leur permettre de poursuivre leurs études. La situation des jeunes est encore aggravée par les obstacles auxquels ils se heurtent quand ils essayent d'accéder au marché du travail officiel.

Par ailleurs, les petites et moyennes entreprises (PME), y compris les microentreprises, sont considérées comme l'un des principaux moteurs du développement économique. Elles stimulent le développement de la propriété privée et de l'entrepreneuriat, elles sont souples et peuvent s'adapter rapidement à l'évolution de l'offre et de la demande, elles créent

des emplois, aident à diversifier l'activité économique et apportent une contribution importante aux exportations et aux échanges commerciaux.

Dans les pays du sud du Caucase et plusieurs autres pays en transition, le développement du secteur des entreprises peut aussi avoir un impact significatif en favorisant le renforcement du processus de démocratisation. À vrai dire, le développement économique général engendré par la promotion de l'entrepreneuriat réduit les risques d'apparition de tensions internes sur le plan intérieur ainsi qu'entre les pays de la région.

2. Justification

Au cours de la dernière décennie, la région du sud du Caucase a connu une stabilité très précaire. Étant donné que cette situation est notamment imputable à la situation socioéconomique généralement mauvaise des trois pays du sud du Caucase, la création d'un environnement propice aux entreprises et la coopération économique qui en résulterait entre les pays en question contribueraient à la stabilisation de la région. Il faudrait tout particulièrement veiller à mettre en place des mécanismes qui puissent promouvoir la création d'entreprises pour dynamiser l'économie dans son ensemble et en particulier faire face au problème du chômage en créant des emplois, en particulier pour les jeunes entrepreneurs.

3. Objectifs

- i) Appui au développement de l'entrepreneuriat et des PME;
- ii) Officialisation d'activités économiques;
- iii) Amélioration de la participation des jeunes adultes à la vie active;
- iv) Atténuation de la vulnérabilité des jeunes adultes et des risques auxquels ils sont exposés, notamment le risque de pauvreté, de toxicomanie, d'indigence ou de délinquance.

4. Bénéficiaires ciblés

Les bénéficiaires ciblés et les partenaires recherchés sont principalement les suivants: les jeunes adultes, les nouveaux entrepreneurs, les responsables politiques nationaux et leurs homologues locaux, les banquiers et les associations professionnelles, les ONG, y compris les organisations de jeunes, les sociétés de conseil, les établissements d'enseignement, les centres de recherche, les institutions financières internationales et les organisations internationales.

5. Stratégie du projet

Les administrations locales, en collaboration avec des entreprises, des banques, des établissements d'enseignement et des ONG, peuvent contribuer à la mise sur pied en bonne et due forme et à l'extension de nouvelles activités productives et de nouveaux services qui bénéficient aux jeunes en créant des emplois et en développant le travail indépendant.

6. Activités et produits

Le projet a pour but de créer un organisme chargé de promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes dans chacun des trois pays du sud du Caucase en vue d'encourager le travail indépendant et la création de PME par de jeunes adultes, et de fournir un appui aux organismes en question de la manière suivante:

- i) En aidant à la formulation d'une stratégie nationale destinée à promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes, en consultation avec toutes les parties prenantes, notamment les organisations de jeunes, et des représentants du secteur privé, du secteur public et des organisations à but non lucratif;
- ii) En facilitant l'élaboration d'un plan d'action national;
- iii) En assurant la fourniture de services non financiers aux jeunes entrepreneurs (notamment de services de promotion des entreprises, d'orientation professionnelle, de formation). Il s'agira également d'assurer la formation des personnes chargées de dispenser une formation dans les domaines de la gestion des entreprises, de l'informatique, de la commercialisation et du commerce électronique ainsi que d'autres domaines, dans lesquels les jeunes entrepreneurs ont besoin d'acquérir des compétences pour pouvoir lancer et faire fonctionner durablement une entreprise;
- iv) En développant et stimulant les systèmes de microcrédit et d'autres mécanismes financiers qui soutiennent les entreprises naissantes et les PME existantes appartenant à des jeunes (systèmes de garanties du crédit, contrats de crédit bail ou de location avec option d'achat, fonds de capital-risque, etc.), en collaboration avec les établissements d'enseignement/instituts de recherche et les banques locales. On formera les personnes chargées de former les responsables du microcrédit des banques locales;
- v) En mettant sur pied des programmes de stages, de bourses et d'apprentissage pour les jeunes entrepreneurs, et en créant une banque de données que tous les jeunes pourront consulter via l'Internet, pour obtenir des informations sur les programmes en question qui sont disponibles;
- vi) En créant une banque de données nationale et des banques de données locales sur l'offre et la demande de compétences;
- vii) En facilitant la création, dans le cyberspace, de centres d'affaires et de places d'enchères pour les jeunes entrepreneurs;
- viii) En fournissant une aide pour la réalisation d'études de faisabilité sur les conditions et les possibilités de développement commercial locales et pour l'élaboration de propositions de projets sur mesure à la demande des autorités locales;
- ix) En aidant les jeunes entrepreneurs qui recherchent des partenaires nationaux et étrangers aux fins de l'exécution de projets;

- x) En favorisant la mise en place de systèmes de sous-traitance et de services de soutien pour les PME;
- xi) En mettant au point et en diffusant des manuels d'apprentissage en autodidacte et d'autres ouvrages didactiques;
- xii) En favorisant le lancement et la diffusion de magazines spécialisés ou de pages Web destinés aux jeunes entrepreneurs;
- xiii) En faisant connaître les normes techniques internationales par le biais d'activités de formation.

7. Financement

Selon les conditions et besoins locaux, le coût estimatif total d'un projet pilote pour les trois pays considérés pourrait s'élever à 2,46 millions d'euros.

Coût de l'exécution du projet sur une période de deux ans

Poste de dépense	Montant en euros
Personnel/consultants de la CEE-ONU	380 000
Création de trois organismes locaux (un dans chaque pays) et mise en œuvre des activités	1 500 000
Frais de voyage/de mission	40 000
Dépenses d'appui (13 %)	249 600
Réserve d'exploitation (15 %)	288 000
TOTAL	2 457 600

Annexe II

Premier Forum de la CEE-ONU sur la jeunesse et l'entrepreneuriat: «Sécurité, possibilités et prospérité»

3 au 5 avril 2002, Palais des Nations, Genève (Suisse)

Ordre du jour provisoire

1. Situation actuelle de la jeunesse dans la région de la CEE-ONU:
 - 1.1 Vulnérabilité des jeunes;
 - 1.2 Types d'abus infligés aux jeunes (trafic, prostitution, recrutement par des groupes militants ou criminels, etc.);
 - 1.3 Intégration sociale et marginalisation des jeunes;
 - Participation des jeunes à la vie économique, politique et sociale;
 - Tendances constatées dans le comportement des jeunes, leurs causes et leurs incidences sur la jeunesse et la société dans son ensemble (criminalité, toxicomanie, suicide, mariages précoces et grossesses d'adolescentes, maladies transmissibles, absence de domicile fixe, VIH/sida, etc.).
2. Évolution des possibilités qui s'offrent dans l'ensemble des pays membres de la CEE et ses incidences sur l'accès des jeunes à l'éducation, aux loisirs et à l'emploi:
 - 2.1 Les effets de la transition sur les possibilités qui s'offrent aux jeunes;
 - 2.2 Les effets d'une évolution de la technologie sur l'emploi des jeunes;
 - 2.3 L'impact du vieillissement de la population de la région de la CEE sur les flux de ressources et la répartition des ressources entre les générations, ainsi que sur les perspectives d'emploi des jeunes;
 - 2.4 Tendances et politiques des migrations et leurs incidences sur les jeunes dans la région de la CEE-ONU.
3. La jeunesse dans le contexte de la prévention des conflits et du terrorisme.
4. Moyens de promouvoir la prospérité des jeunes:
 - 4.1 Stratégies visant à atténuer les disparités et à assurer l'égalité des chances de tous les jeunes adultes;
 - 4.2 Emploi et travail indépendant des jeunes (exemples d'initiatives et de programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux);
 - 4.3 Programmes relatifs à l'entrepreneuriat des jeunes.

Nom du document : 0230008.doc
Dossier : G:\Pdffra
Modèle : G:\Word\Off2000\E1.dot
Titre :
Sujet :
Auteur : BERRANGER
Mots clés :
Commentaires :
Date de création : 30.01.2002 10:20
N° de révision : 2
Dernier enregist. le : 30.01.2002 10:20
Dernier enregistrement par : sipp
Temps total d'édition :1 Minute
Dernière impression sur : 30.01.2002 10:20
Tel qu'à la dernière impression
Nombre de pages : 10
Nombre de mots : 2'895 (approx.)
Nombre de caractères : 16'504 (approx.)